

L'eGovernment se met en place

Objectif : l'amélioration du service au public et aux entreprises

Fin 2000, l'Etat belge a lancé un programme ambitieux d'eGovernment destiné à faciliter la vie des citoyens, des entreprises et des administrations publiques. Isabel Magazine a rencontré Alain Zenner, le Commissaire du Gouvernement fédéral chargé de la simplification des procédures fiscales. Celui-ci fait le point sur les dernières évolutions technologiques dans notre pays et sur les changements encore à venir.

Où se situe la Belgique en matière d'échanges électroniques d'informations ?

Alain Zenner : « J'entends souvent dire que la Belgique est technologiquement en retard. Rien n'est moins vrai. En matière d'eBanking, par exemple, la Belgique fait même office de référence au niveau mondial. Ceci est le résultat d'un travail de longue haleine et de notre culture de collaboration entre partenaires. Ainsi le secteur bancaire belge a toujours favorisé les synergies, notamment au niveau de la standardisation des numéros de compte, de la technologie des cartes bancaires et des standards de communication électroniques. Tout ceci a réduit au minimum les incommunicabilités, pour le plus grand bénéfice du consommateur et de notre économie en général. Cette évolution est d'autant plus remarquable que les services proposés aujourd'hui le sont à des prix extrêmement bas. Ainsi, me dit-on, la plupart des clients d'Isabel ne paient que 20 euros par mois par

utilisateur pour toute une palette de services, allant de l'eBanking à la facturation électronique, en passant par l'envoi de documents aux institutions publiques. Au niveau de la tarification de ces services, la Belgique peut également se vanter d'être la plus compétitive en Europe. »

Comment le gouvernement soutient-il ces évolutions technologiques ?

Alain Zenner : « L'un des objectifs du gouvernement fédéral est de consolider la position de notre pays et de faire de la Belgique un leader européen dans le domaine des technologies de la communication et de l'information. Nous avons développé pour cela diverses initiatives visant à familiariser chaque citoyen aux nouvelles technologies, et ce dès le plus jeune âge. Ces programmes se concrétisent surtout, à ce jour, par toute une série de mesures dans le cadre de l'eGovernment. L'idée ici est de faciliter la vie des citoyens et des entreprises en réduisant la paperasserie et en facilitant les démarches administratives liées, par exemple, aux différentes déclarations fiscales ou aux formalités pour la sécurité sociale. »

Quels projets concrets sont en cours actuellement ?

Alain Zenner : « Le gouvernement a pris une décision fondamentale pour l'orientation future de la vie en société en lançant la carte d'identité électronique. Celle-ci est actuellement testée dans plusieurs communes et

devrait être généralisée dans deux ans. D'autre part, la création d'une Banque-Carrefour des entreprises a été initiée, dont l'objectif est de faciliter l'inscription des entrepreneurs au registre du commerce et de simplifier l'ensemble des échanges entre les entreprises et l'administration. La Banque-Carrefour sera en fait une vaste base de données rassemblant toutes les informations relatives aux commerçants, aux sociétés et aux associations. Ces données seront reliées par l'utilisation d'un numéro d'identification unique. Ainsi les entreprises n'auront plus à communiquer plusieurs fois à diverses administrations les mêmes renseignements ou documents. Cette Banque-Carrefour devrait être opérationnelle dans six mois. »

Vous parliez également de projets spécifiques aux finances ?

Alain Zenner : « Effectivement. Depuis le début de cette année, nous avons mis en place deux systèmes – EDIVAT et INTERVAT – permettant aux commerçants, aux entreprises, aux bureaux comptables et aux fiduciaires de faire leurs déclarations de TVA par voie électronique. Cette facilité connaît un succès grandissant. Un succès auquel contribue d'ailleurs Isabel, puisque les déclarations EDIVAT peuvent déjà être envoyées au Ministère des Finances via le réseau sécurisé d'Isabel. D'autre part, une étude va être menée par nos services afin de vérifier si le certificat Isabel pourrait prochainement être utilisé pour la signature électronique des déclarations INTERVAT. En ce qui concerne les impôts, nous avons introduit un formulaire de déclaration d'impôts électronique le 1er juin de cette année. Les contribuables qui le souhaitent

peuvent d'ores et déjà remplir leur déclaration à l'impôt des personnes physiques sur leur ordinateur à l'aide d'un formulaire électronique intelligent. Celui-ci peut ensuite être imprimé et envoyé par la poste au Ministère des Finances. D'ici deux ans, les déclarations devraient pouvoir être envoyées directement par Internet, l'authentification se faisant alors au moyen d'une signature électronique comme pour les déclarations de TVA. A terme, l'objectif est que l'administration puisse compléter elle-même 85% des déclarations à l'impôt des personnes physiques sur base des multiples informations qu'elle possède dans ses bases de données ou qu'elle reçoit de tiers. Les contribuables n'auraient plus alors qu'à valider la déclaration pré-remplie et à la renvoyer par Internet. »

Vous mettez également tout en œuvre pour que la Directive européenne en matière de facturation électronique soit transposée d'ici 2004 dans notre législation nationale ?

Alain Zenner : « La facturation est certainement la formalité administrative la plus fréquente dans les entreprises, et elle est loin d'être la plus légère ! Pour simplifier la vie des sociétés, l'Union européenne a songé à harmoniser les systèmes de facturation en vigueur dans les Etats membres et à faciliter le recours à la facturation électronique. Une directive a été adoptée en ce sens sous la présidence belge, le 20 décembre dernier. Elle doit être transposée dans les droits nationaux d'ici 2004. J'estime qu'il faut donner le bon exemple en transposant, très rapidement, cette directive en droit belge et en associant à ce travail tous les acteurs intéressés, de manière à concevoir un système le plus souple possible. J'ai donc installé en mars 2002

un groupe de travail multidisciplinaire afin d'arriver à un consensus sur la teneur des conditions de facturation et les modalités de la facturation électronique. J'aimerais que la rédaction des textes et la procédure parlementaire puissent aboutir au début de l'année prochaine. En attendant un système provisoire a été développé et j'en profite d'ailleurs pour d'ores et déjà féliciter Isabel qui a reçu, dans ce cadre, une accréditation pour son logiciel de facturation électronique. »

Et en matière de sécurité sociale ?

Alain Zenner : « La déclaration d'embauche électronique, connue sous le nom de Dimona, est actuellement en cours de généralisation. Son utilisation est déjà obligatoire dans les secteurs de la construction, du transport de personnes et du travail intérimaire depuis le 1er janvier 1999. L'objectif de Dimona est de communiquer immédiatement le début et la fin d'une relation de travail aux administrations qui doivent traiter ces données. Pour rappel, la déclaration Dimona, qui se fait donc par voie électronique, permet à l'employeur de ne communiquer qu'une fois un nombre restreint de données à l'attention de diverses instances publiques. Beaucoup d'employeurs apprécient l'abandon du papier pour ce genre de démarche. L'ONSS a d'ailleurs reçu plus de 7 millions de déclarations électroniques en 2000. Et même, on me signale que quelque 50% des entreprises des secteurs actuellement concernés utilisent le réseau sécurisé d'Isabel pour transmettre leurs déclarations Dimona. »

Ces évolutions ne demandent-elles pas un énorme changement des mentalités au sein de l'administration ?

Alain Zenner : « Evidemment. Et c'est l'un des grands défis que nous sommes en train de relever. L'une des tâches qui m'a été confiée est d'insuffler une nouvelle culture d'entreprise au département des Finances. Les administrations ne peuvent plus se légitimer par leur seule autorité, mais doivent, au contraire, se transformer en outils aptes à se légitimer par leurs performances, leurs résultats et leur ouverture aux citoyens et aux entreprises. Bref, elles doivent évoluer d'un service public à un service au public. C'est toute l'ambition du plan Copernic qui, parallèlement au programme d'eGovernment, doit réformer la fonction publique. Ce plan fut précisément nommé ainsi parce que Copernic a découvert que ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre, mais bien la terre autour du soleil. De façon similaire, une administration moderne doit tourner autour du citoyen, et non le contraire. A cet égard, le programme de simplification fiscale en cours aujourd'hui prévoit également de rendre la loi plus claire, plus prévisible et plus équitable. Il ne s'agit pas d'un simple ravalement des règles de forme, mais bien d'une révision en profondeur de l'ensemble des processus afin d'améliorer la sécurité juridique, de réduire les paperasseries et d'améliorer le fonctionnement des administrations. »